des grains a produit, dans cette Province des améliorations, des défrichemens, de la facilité à payer les impôts, une aiſance qui, des Propriétaires & des Cultivateurs, s'eſt répandue ſur toutes les claſſes de l'Etat, autant que les circonſtances le permettoient. Sans cela, les friches ſe ſeroient prodigieuſement étendues, la plûpart des terres médiocres auroient été forcément abandonnées, une partie des bons fonds auroit été convertie en prairies artificielles, la maſſe des ſubſiſtances conſidérablement diminuée exciteroit aujourd'hui de toutes parts les cris de la miſere impuiſſante & déſolée. Nous eſpérons, ſous un Gouvernement bienfaiſant, jouir long-tems de ces précieux avantages.

Les Marchands de grains ont trouvé, juſques dans l'opinion populaire, toute ſorte d'encouragemens. Dans cette Ville & dans les autres Villes de la Généralité, ils ont été derniérement aſſemblés pour qu'ils ſe bornent à la circulation intérieure de la Province, à moins que le paſſage au dehors ne ſoit jugé néceſſaire, auquel cas la permiſſion leur ſera accordée de porter ailleurs des ſecours.

De Neuville (*en Franc-Lyonnois*), *le 18 Octobre.*

La Manufacture de ratines établie en cette Ville mérite d'être connue par la bonne qualité & le bas prix des étoffes. Ces avantages ſont le fruit de l'économie, de l'intelligence & de l'activité des Entrepreneurs. Il n'y en avoit autrefois qu'un ſeul décoré d'un privilege excluſif. Depuis dix ans, le privilege & le Privilégié n'exiſtent plus; la concurrence ouverte a permis à pluſieurs Fabricans de travailler pour leur compte, & la baſe de l'induſtrie s'eſt agrandie.

Il y a aujourd'hui vingt à vingt-deux Maîtres travaillant pour leur compte, & fabriquant douze à quinze cens pieces par an, entr'eux tous.

Ces étoffes ſont faites de laine cardée, tant en chaîne qu'en trame; la chaîne eſt croiſée & compoſée de 2880 fils pour celles de cinq quarts, & de 2360 pour celles d'une aune. On ne connoit que ces deux largeurs.

Il n'y a pas de différence préciſément marquée entre les qualités; cependant il y a du choix. Les prix courans ſont de *6* à *7* liv. pour les largeurs d'une aune, & de *8* à *9* liv. pour les largeurs de cinq quarts en blanc & avant la teinture.

On en fait de bons habits de fatigue, des redingotes &c.

On peut en tirer, par la voie de tous les Marchands Drapiers de Lyon, ou bien en s'adreſſant directement à Neuville en Franc-Lyonnois à quelqu'un des Maîtres Fabricans. Nous nommerons ici les ſieurs *Lacolonge*, *Dumont*, *Lyonnois*, *Marechal*.

La Manufacture de ratines de Neuville n'a ni Jurande, ni Maîtres-Gardes, ni plomb ni réglement: elle ne connoit juſqu'à préſent d'autre inſpection que des conſeils, de la ſollicitude & de la protection: elle a beſoin de tous ces ſecours afin de lui aider à lever les barrieres que l'induſtrie rencontre dans ſa marche; comme par exemple le mêlange de ſable & autres ordures que certains Marchands & Négocians font avec la laine qui donne un déchet énorme, & dont la foibleſſe des gens léſés ne leur permet pas de ſe faire dédommager; les droits ſur les laines qui ſont filées en Dauphiné, & qui en ſortent pour revenir à Neuville en paſſant par Lyon &c.

De Quimper, *le 19 Octobre.*

Une queſtion aſſez intéreſſante eſt à juger entre les Marins: il paroit prouvé que l'eau de mer en leſt ſeroit favorable à la conſervation des navires, mais ne ſeroit-elle pas dangereuſe pour la ſanté des équipages? Les avis ſont partagés. On peut tirer la-deſſus des préſomptions de quelques obſervations générales: l'air eſt-il moins ſain dans les ports & ſur les côtes que dans l'intérieur des terres? La ſanté des équipages des navires ſeroit-elle altérée dans des voyages de long cours, par cela ſeul qu'ils ne reſpireroient que *l'air de mer*, & ſans autre cauſe &c? Mais quelles que ſoient les conjectures, c'eſt à l'expérience à décider. On eſſaye actuellement à Breſt, s'il y auroit de l'inconvénient à coucher dans un vaiſſeau leſté d'eau de mer. Si le ſuccès eſt défavorable, il demeurera prouvé *à fortiori*, que dans un long voyage où l'influence ne ſeroit point interrompue par la reſpi-

ration de l'air de terre, ce genre de leſt ſeroit encore plus pernicieux. Si au contraire on n'en eſt point incommodé, ce ſera une préſomption qui engagera à tenter ſur mer une expérience plus déciſive.

Il y a eu du ſarraſin dans divers cantons de la Baſſe-Bretagne.

DE COLMAR, *le 19 Octobre.*

Notre vendange s'eſt faite par le plus beau tems du monde; elle a été aſſez abondante, mais la qualité du vin ne ſera pas univerſellement bonne, parce que la pourriture d'une partie du raiſin, ſurvenue avant la maturité, en a fait hâter la récolte. Dans bien des cantons, dans la plaine ſur-tout, le fruit n'étoit pas aſſez mûr, lorſqu'on l'a cueilli. Il y aura donc du choix à faire dans les vins de cette année. Cependant les vins vieux ont diminué de prix; ceux de la précédente récolte valent depuis 3 liv. juſqu'à 8, la meſure de cinquante pintes.

Les légumes ſeront rares & chers cette année. Les pois, lentilles & haricots ont été brûlés par la ſéchereſſe de l'été. Les choux & les pommes de terre en ont conſidérablement ſouffert; & ſans les pluies tombées à la fin d'Août, ils auroient manqué totalement. Cet article influe beaucoup ſur les grains, parce qu'au défaut de légumes dont on fait, dans ce pays, une grande conſommation, on ſe jette ſur les mets de farine.

On eſt fort étonné, pour ne pas dire ſcandaliſé, dans le pays, des doutes que des Médecins même élevent encore dans d'autres Provinces ſur la ſalubrité des pommes de terre. On dit qu'en Flandre, il y a, juſques dans ce Corps, un préjugé qu'elles y rendent les écrouelles communes, & on le confirme par l'analyſe de ces tubercules. Quant à nous, nous n'avons pas beſoin de raiſonner ſur des analyſes, pour ſçavoir que les pommes de terre ne nous donnent pas les écrouelles, & qu'on n'a qu'à ſe louer de cette bonne nourriture.

DE PARIS, *le 26 Octobre.*

Année commune, deux mille muids de vins gâtés des Provinces-vignobles ſont plus que ſuffiſans, convertis en vinaigre, pour la conſommation de cette Capitale, au-delà de la partie de l'intérieur. Cependant la Communauté des Maîtres Vinaigriers en a fait entrer en 1743, 5122 muids; en 1744, 7818; en quelques autres années, 5 à 6000; de 1768 en 1769, année des plus ſtériles depuis quarante ans, 7520 muids & 1600 muids de lie. Il réſulte de-là qu'année commune cette Communauté doit faire entrer dans le commerce des vins potables environ 5000 muids de vins vinaigrés. Ces vins gâtés ſont ſans doute vendus à des Marchands qui, par le moyen d'abſorbans ſouvent très-pernicieux, les raccommodent & les détaillent au haſard d'empoiſonner le Peuple. Sur ces conſidérations ajoutées à celle que ces vins ne payent pas les droits, il a été ordonné par une *Déclaration du Roi* du 24 Juillet dernier, regiſtrée en Parlement le 24 Août, que ſuivant les Statuts & les Réglemens, les Vinaigriers ne pourroient faire aucun commerce des vins potables; qu'ils ſe conformeroient aux Ordonnances pour raiſon de leurs achats, déclarations &c; qu'ils n'auront d'autres magaſins que ceux de leur domicile & ès environs; qu'ils déclareront ainſi que les Marchands de vin leurs magaſins, caves & celliers; qu'ils n'auront ni cidres ni poirés ni mixtions d'iceux; qu'ils ſeront ſoumis aux viſites des Employés des Fermes; que les Tonneliers ne recéleront chez eux aucune boiſſon appartenant à des Vinaigriers ou à des Marchands de vin &c.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 12 Août, qui *ordonne que les deux ſous pour livre établis par les Déclarations des 3 Février 1760 & 21 Novembre 1763, enſemble les ſix nouveaux ſous pour livre, impoſés par l'Edit de Novembre 1771, continueront d'être perçus en ſus des droits de nouvel octroi ou tarif en commutation de taille de la ville de Vitry-le-François* &c.

Autre du 14 Février, qui *déclare ſujets aux huit ſous pour livre, proroges ou impoſés par l'Edit de Novembre 1771, les droits tant primitifs qu'additionnels formant le total des octrois de la ville de Caën.*

Autre du 10 Août, qui *regle la perception* des mêmes *ſous pour livre ſur les droits de Poids & Vicomté en Normandie & autres, quel que ſoit le titre de jouiſſance & de perception du droit principal.*

Autre du même jour, qui *exempte* deſd. ſous pour livre *les droits de péage de Verſoix*

fixé par le Tarif du 18 Septembre 1770, pour le paſſage des perſonnes à pied & des Cavaliers, leſquels droits demeureront fixés à neuf deniers ſeulement en ſus de celui de deux ſous par chaque charette & chariot : ordonne qu'à l'égard des droits pareillement fixés par ledit Tarif pour le paſſage des mulets, chevaux & autres beſtiaux, ils ne ſeront aſſujettis à la perception deſdits huit ſous pour livre qu'autant que chaque article ſera au moins de quinze deniers.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

J. P. Coſtard, Libraire, rue S. Jean-de-Beauvais, vient de mettre en vente les Ouvrages ſuivans.

1°. *Le Guide de la Correſpondance, contenant l'ordre général du départ & de l'arrivée des Couriers des Poſtes, dans toutes les principales Villes de France & du pays étranger ; au moyen duquel on peut facilement connoître, en quelque Ville que l'on ſoit, les jours & heures du départ des lettres, & ceux de leur arrivée au lieu de leur deſtination : Ouvrage utile & néceſſaire à tous Banquiers, Negocians, & généralement à toutes les perſonnes qui ſont en commerce de lettres.* Par M. Guyot, de la Société Littéraire Militaire, & Directeur général au Bureau des Poſtes. 1 vol. in-4°. de 74 planches gravées en taille-douce, prix 15 liv. proprement relié en carton. On y a joint la carte de la France dreſſée avec la plus grande exactitude, à l'uſage du Guide des Lettres.

Cet Ouvrage ne ſera pas moins accueilli que le *Dictionnaire des Poſtes* du même Auteur ; il manquoit au commerce. Son utilité a engagé MM. les Intendans & Adminiſtrateurs généraux des Poſtes à en agréer la préſentation. L'exécution en eſt agréable & commode.

2°. *Dictionnaire des Notions primitives, ou Abrégé raiſonné & univerſel des Elémens de toutes les connoiſſances humaines ; Ouvrage deſtiné à l'inſtruction de la Jeuneſſe & à accompagner les livres d'éducation, & néceſſaire à toutes les claſſes de Citoyens : contenant ce qui eſt eſſentiel pour l'education des enfans ; la diſtinction & la valeur des idées & des mots ; l'expoſition exacte & préciſe de la notion primitive qu'on doit avoir de chaque objet en particulier, & généralement tout ce qui peut contribuer à former le cœur & l'eſprit des perſonnes de tout âge, de tout ſexe & de toute condition.* 4 vol. in-8°. prix reliés en veau 20 liv.

Le Public ſera très-ſatisfait de ce Dictionnaire. En général, les mots y ſont exactement définis, les idées nettement préſentées, & les vérités élémentaires revêtues du ſtyle propre, & renfermées dans une juſte étendue. La morale ſur-tout y eſt bien traitée, c'eſt la partie de goût de l'Auteur. Nous avons eté fâchés de voir ce bon Ouvrage un peu gâté par des préjugés & des erreurs ſur la plus importante des Sciences, erreurs & préjugés d'autant plus dangereux qu'ils ſont énoncés comme des vérités conſtantes & des principes certains. Nous ouvrons ce Dictionnaire au mot *landes*, & nous trouvons : *dans le territoire de chaque Ville ou Village, il eſt néceſſaire de conſacrer une étendue de landes proportionnée à la quantité de troupeaux qu'on éleve ;* comme s'il falloit des friches pour avoir des plantes nutritives. A l'article *homme*, l'Auteur fait paſſer l'homme d un *état de nature* à un *etat de loi naturel e ;* comme ſi l'homme n'étoit pas ſous la loi naturelle, dès qu'il exiſte. A l article *impôt*, on lit que *nous ſommes injuſtes & mauvais Citoyens*, & qu'il *faut bien, pour nous punir & nous contraindre, laiſſer ſubſiſter des Traitans* &c. &c. &c. Nous ne ſommes point ſurpris que l'Auteur, en traitant tant d'objets différens, ſe ſoit trompé quelquefois ; & ces taches ſeroient très légeres ſi la matiere étoit moins grave.

3°. *Elémens de la Guerre.* 1 vol in-8°. avec fig. 6 liv.

Il ne nous appartient pas de prononcer ſur le mérite de cet Ouvrage. Nous dirons ſeulement qu'il eſt fait avec ordre & méthode, & que le Cenſeur, M. le Blond, le juge fort utile & très propre à contribuer à l'inſtruction des jeunes Officiers. Nous avons vu avec plaiſir que l'Auteur aimoit à mettre l'humanité à la tête des armées. Par exemple, en parlant du fourrage, il dit qu'il veut être ménagé avec la plus grande économie &c. » Cela ſe fait en empêchant les » Fourrageurs d'en couper plus qu'ils ne

» doivent ou d'endommager ce qui n'eſt » point coupé... Il y a d'ailleurs de l'inhu» manité à enlever aux Payſans ce dont on » n'a pas beſoin, & à laiſſer gâter en pure » perte ce qui leur eſt néceſſaire pour vi» vre, & qu'ils ont tant de mal à recueillir. » On eſt encore intéreſſé à avoir ces mé» nagemens, en ce qu'il y a à craindre » mille trahiſons de leur part, s'ils croyent » qu'on prend à tâche de les mal mener ». Oh! oui, le mal rebondit, pour ainſi dire, toujours contre ſon Auteur, & l'injuſtice ſuſcite contr'elle & la juſtice & l'injuſtice.

4°. *Dictionnaire Univerſel, Hiſtorique & Critique des Mœurs, Loix, Uſages & Coutumes civiles, militaires & politiques; & des cérémonies & pratiques religieuſes & ſuperſtitieuſes tant anciennes que modernes, des Peuples des quatre parties du monde: contenant ce qu'il eſt important de connoître dans l'hiſtoire des Peuples, leur culte, leurs Dieux, leurs demi-Dieux, leurs Héros, leurs Prêtres &c, & généralement tout ce qui peut éclairer les dogmes & la croyance des Chinois, des Japponnois &c, & des différens Peuples de l'Europe, de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique: les pricipales Loix des Nations, les Tribunaux de Juſtice, leurs droits & leurs prérogatives, leurs Offices Militaires & leur Police* &c. &c. &c. Par une Société de Gens de Lettres. T. III & IV in-8°.

Nous avons donné dans notre Journal un extrait des deux premiers volumes de ce Dictionnaire; ces deux derniers nous fourniront auſſi des articles dignes de nos réflexions. Les quatre volumes ſe vendent préſentement, reliés en veau, 24 liv.

I I.

Nouveau Lit de voyage.

M. du Tranoy a préſenté à l'Académie des Sciences le modele de ce lit briſé, exécuté en cuivre. MM. le Chevalier d'Arcy & Leroy ont penſé qu'il méritoit l'approbation de cette illuſtre Société. Ce lit n'ayant ni tenon, ni vis, ni crochet, ſe monte & démonte très-facilement en ſix minutes. Dreſſé, il eſt auſſi ſolide que les lits non briſés. Plié, il n'occupe qu'un trés-petit volume, c'eſt-à-dire, le quart de celui qu'il occupoit auparavant, parce qu'il ſe plie en deux ſelon ſa longueur & ſa largeur. Quoique briſé, il ne ſe dérange pas aiſément. Si ſes différens ajuſtemens en rendent l'exécution un peu diſpendieuſe, cet inconvénient ne balance pas ſon utilité, eu égard à ſa deſtination pour les armées, les voyages &c. Exécuté en fer & en grand, il ne doit peſer avec ſa boîte que ſoixante-ſix livres.

Ce lit eſt formé par un chaſſis qui, au moyen de quatre charnieres, ſe briſe en deux dans ſa longueur & ſa largeur; les quatre montans ou piliers ſe plient également l'un à côté de l'autre. Dreſſés, ils ſont aſſujettis avec les pieds du lit, fixés au deſſous, avec de doubles charnieres. Dans cet état, ils ſont, ainſi que les pieds, ſolidement arrêtés & maintenus. Par le haut, ils ſont contretenus au moyen de deux traverſes aſſez fortes l'une à la tête & l'autre aux pieds. Deux tringles placées tranſverſalement aux pieds & à la tête, contiennent la couchette.

La partie deſtinée à ſoutenir les rideaux & à former le baldaquin avec l'aigrette, eſt compoſée de deux arbaletes à double enfourchement, leſquelles contiennent le lit dans l'écartement convenable, en s'ajuſtant dans les quatre piliers. Chaque arbalete eſt auſſi briſée dans le milieu de ſa longueur pour qu'elle puiſſe ſe plier, & deux viroles gliſſant par-deſſus l'affermiſſent quand elle eſt en place. Trente-ſix doubles agraffes à pattes & avec des trous, ſervent à tendre les ſangles & à les tenir ferme, en s'accrochant ſur les quatre barres du chaſſis. Ces ſangles ſont faciles à plier avec le lit.

I I I.

Ouvrage ſingulier d'Horlogerie.

Cet ouvrage, quoique l'utilité en ſoit bornée à certains pays, mérite néanmoins d'être annoncé comme un monument des progrès de l'Horlogerie, & l'eſſai d'un talent dont on a droit d'attendre des productions ſingulieres & plus généralement utiles. Les Juifs, comme on le ſçait, commencent leur jour au coucher du ſoleil, & le partagent en deux parties de douze heures, l'une diurne & l'autre nocturne, dans quelque ſaiſon que ce ſoit; de maniere qu'ils ſont obligés d'allonger ou de raccourcir les heures, ſelon que le ſoleil eſt plus ou moins

long-tems ſur l'horiſon. Lorſque le jour naturel a 16 heures 36 minutes, & la nuit 7 heures 24 minutes, l'heure des Juifs a 83 minutes pendant le jour, & 37 la nuit; ainſi du reſte. Un Horloger Hanovrien vient d'inventer une nouvelle eſpece de montre qui marque exactement ces heures de différente durée en été comme en hiver, le jour & la nuit, d'un bout de l'année à l'autre, ſans qu'il ſoit néceſſaire de la régler plus ſouvent que les montres ordinaires. Cette invention curieuſe ſera accueillie dans les pays où le commerce eſt partagé entre les Chrétiens & les Juifs qui, eſclaves du moment, laiſſent ſuperſtitieuſement manquer une affaire, ſi l'on ſe préſente pour la traiter un quart d'heure plutôt ou plus tard.

IV.

Avis utile pour les beſtiaux.

» Depuis les progrès de la Chymie & » l'heureuſe application de cette Science à » la Pharmacie, on eſt parvenu à ſimplifier » ſinguliérement cet Art ſi utile à la conſer- » vation des hommes & des animaux. M. » Groſſe, Maitre Chirurgien Juré de Saare- » bourg dans la Généralité de Metz, ci-de- » vant attaché à l'Armée du haut Rhin, » compoſe un onguent qui réunit les princi- » pales propriétés de ceux qui ſont en uſage » dans la pratique de ſon état. Il vaut lui » ſeul une *petite Pharmacie* & produit des ef- » fets ſurprenans dans les plaies d'armes à » feu & les contuſions, & prévient la gan- » grene. Comme cet onguent eſt réſolutif » & deſſicatif en même tems, il eſt excel- » lent pour les tumeurs & pour faire rentrer » dans la circulation des humeurs qui pa- » roiſſent ſe fixer ſur telle ou telle partie. » Il ſoulage dans la goutte & les maux de » dents, en l'appliquant ſur une grande mou- » che que l'on met ſur la tempe. Son odeur » eſt agréable. Le prix eſt d'une livre dix » ſols l'once. On écrit, franc de port, à » l'Auteur de ce remede important, ſur- » tout pour les Chirurgiens de la campagne. » Un imprimé qui ſert de ſeconde envelop- » pe à cet onguent, indique les moyens de » s'en ſervir. L'adreſſe eſt à *M. Groſſe, an- » cien Chirurgien des Armées du Roi & Mai- » tre en Chirurgie de la Ville & Ban de Saare- » bourg, dans l'Evêché de Metz, dans la » grande rue, vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville.* Ce remede eſt très-renommé dans cette Ville, il a le ſuccès le plus conſtant.

V.

Compoſition nouvelle pour les dorures &c.

» Le ſieur Uſquin, après pluſieurs re- » cherches & nombre d'expériences réité- » rées à ſa ſatisfaction, eſt enfin parvenu à » découvrir le ſecret de nettoyer & remet- » tre dans ſon premier état toutes eſpeces » de dorures ſur bois & autres métaux, » tant anciennes que celles dans le plus » mauvais état, comme cadres, trumeaux, » baguettes, bras & feux de cheminées, » garnitures de commodes, panneaux, » équipages &c. Cette compoſition main- » tient auſſi les dorures neuves dans leur » éclat de beauté, & elles ne ſont plus ſu- » jettes à ſe noircir ni à s'écailler en les » tranſportant, ni même en les mouillant » à l'eau fraiche.

» Le ſieur Uſquin nettoye auſſi les Ta- » bleaux, en fait revivre les couleurs ſans les altérer.

» Sa demeure eſt au *petit Hôtel d'Eſpa- » gne, rue de la Vannerie, en entrant par la » Place de Grêve.*

VI.

AVIS.

On trouve chez M. Chevalier, à la Tête d'Or, rue Trouſſevache, vis-à-vis un Marchand de vin, de petits barils de harengs pecks de Hollande, d'une parfaite qualité.

VII.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 21 Octobre 1772, au Samedi 24 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19 à 20 livres *le ſeptier; idem* nouveau, de 20, 23 liv. 10 ſ. à 27 l. Il ne s'en eſt point vendu au Port de la Grêve. Le ſeigle, de 14 l., 15, 15 l. 10 ſ. à 17 l. l'orge, de 9 liv. 10 ſ., 10 l. 15 ſ. à 12 liv. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 21 Octobre 1772 au Samedi 24 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 23, 24 à 25 liv.; *idem* nouvelle, de 21, 22 liv. 10 ſ. à 24 l.; *idem* au Port de la Grêve, 22 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 28 Octobre 1772, de 55 à 56 liv.; *idem* nouveau de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Octobre 1772.*

	H	ß		
Or de Portug. à . .	722			*marc.*
Du Mexique à . . .	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à . . .	720			
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10		
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piaſtres à	49			

CHANGES DE PARIS, *du 27 Octobre 1772.*

Amſterdam	55 1/2	à 1/8
Londres	31	à 31 1 16e
Hambourg	183	3/4
Madrid	15	4 6
Cadix	15	3
Livourne	95	3/4
Gênes	93	3/4
Lyon, *Saints*	1/2	p. 0/0 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1772.	*Lundi 26.*	*Mardi 27.*	*Mercredi 28.*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1255	1255 57 1/2 . .	. . . . .
D°. 16es. à 7 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1772.

Du Sam. 24 Oct. 1772		Du Lundi 26.		Du Mardi 27.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Goſſey, ſix prem. mois 1772.	C.	Thevenin, ſix p. mois 1772.	A.	Defrance, ſix p. mois 1772.	A.
Delarue pere, *id.*		Creuzé, *idem.*		Viellard, *idem.*	C.
Clouet, *idem.*	D.	Certain, *idem.*		Cauchy, *idem.*	G.
Caron, *idem.*	F.	Maſſon, *idem.*	C.	Marſollier, *idem.*	
Lenoir, *idem.*		Delamotte, *idem.*	F.	Defays, *idem.*	J.
.....		.....		*Pour le Mercredi 28.*	
.....		.....		Roytier, ſix prem. mois 1772.	A.
.....		.....		Radix, *idem.*	
.....		.....		Gautier, *idem.*	C.
.....		.....		Boutray, *idem.*	
.....		.....		Deſplaces, *idem.*	J.

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Samedi 7 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 10 *Octobre.*

LE tems qui avoit été ſi favorable pour la récol e ne l'a pas moins été pour les ſemailles. Il conſte d'après des recherches exactes que, quand l'Agriculture ſera encouragée, la Suede recueillera bientôt aſſez de grains pour ſa conſommation. Les Cultivateurs reſſentiront inceſſamment, par des actes publics, les effets de la protection déclarée que S. M. leur accorde. C'eſt du Commerce ſeul que l'on attend l'approviſionnement du Royaume, ſi la récolte eſt inſuffiſante.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 12 *Octobre.*

Ces jours derniers, l'extraction des chevaux a été défendue dans la Norwege où l'on craint des changemens.

Il vient de paroître une piece intitulée : *Réflexions ſur le projet de la nouvelle convention lue le* 3 *Août* 1772 *à l'Aſſemblée générale de la Compagnie* (Aſiatique), *avec une nouvelle propoſition adreſſée aux Intéreſſés reſpectifs concernant cette convention.* Cet écrit diſtribué *gratis* fait beaucoup de bruit; on en verra aujourd'hui les effets.

La fermentation tumultueuſe des eſprits réduit le commerce à l'inaction.

POLOGNE.

DE THORN, *le* 14 *Octobre.*

Les droits nouvellement impoſés ſur les vaiſſeaux qui mouillent près de Fordan, ſont ſi exceſſifs qu'on peut regarder notre commerce comme entiérement ruiné. Dix-ſept tonnes de ſel qui ne coûtent à Dantzick que 140 florins, en payeront 150 de droits au péage, en ducats à 8 fl. la piece : ainſi du reſte, des grains, de la laine &c. Nous apprenons de Dantzick qu'il y avoit la ſemaine derniere plus de 50 bâtimens Anglois, Danois, Suedois, Hollandois &c, arrêtés dans la rade, pour ne pas ſe ſoumettre aux nouveaux droits : & l'on aſſure que les Conſuls de la Grande-Bretagne & du Danemarck ont obtenu la permiſſion de faire charger & décharger les vaiſſeux de leur Nation, moyennant les droits ordinaires, juſqu'à ce que cet article ſoit réglé entre leurs Cours & celle de Berlin.

ALLEMAGNE.

D'ALTONA, *le* 15 *Octobre.*

Nous ſommes informés par un Correſpondant que la Cour de Copenhague a engagé notre Ville & le Comté de Pinneberg à la Cour de Honovre pour la ſomme de 1,090,000 dollars. Ce fait eſt douteux.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

DE DRESDE, *le* 15 *Octobre.*

Les lettres de Prague portent que les prix de toute ſorte de grains augmentent de jour en jour; & qu'ils doivent être réglés d'autorité pour tout le courant de l'hiver. L'expérience que l'on a, fait que chacun ſe hâte de faire & de ſerrer ſes proviſions.

Les mêmes circonſtances ont engagé notre Gouvernement à ordonner qu'il ſeroit dreſſé dans tout l'Electorat un état *exact* du nombre des Conſommateurs, & de la quantité de *grains*, *pois*, *lentilles*, *veſces*, *pommes de terre* &c que l'on a recueillis, avec des injonctions ſéveres aux Habitans d'en faire avec *ſerment*, des déclarations juſtes, afin qu'on puiſſe *fixer les prix* de tous les vivres & en *régler la diſtribution*. On a cru reconnoître que la derniere diſette avoit été en grande partie factice; on auroit pu reconnoître auſſi qu'elle s'étoit de plus en plus aggravée à meſure qu'on avoit multiplié les réglemens de cette nature. Les bonnes intentions produiſent ſouvent de grands maux. Ces expéditions militaires cauſent des dégâts horribles & le plus affreux découragement.

DE BOURGHAUSEN, *le* 13 *Octobre.*

La Société Electorale - Economique de Baviere s'aſſembla ici le 12, à l'occaſion de la Fête de S. A. E. L'illuſtre Géorgiphile, M. le Baron de Hartmann, Vice-Préſident perpétuel, Membre de la Société d'Agriculture de la Haute-Autriche & des Arts du Tyrol, Chevalier de l'Aigle rouge de Brandebourg, Conſeiller de Régence de S. A., profondément livré aux études économiques qui ſeules apprennent l'art de gouverner, ouvrit la Séance. Le R. P. Benno, de la C. de J., prononça un diſcours *ſur les devoirs de l'Etat envers l'Agriculteur, & de l'Agriculteur envers l'Etat.* L'Orateur avec l'éloquence qui ſort du ſein de la Philoſophie & du ſentiment réunis, détailla les ſervices que les Cultivateurs rendoient à l'Etat, & il en déduiſit les devoirs des Adminiſtrateurs publics. Il démontra que la charrue étoit le thermometre des Empires; & qu'elle tiroit ſa vertu de la liberté & de l'aiſance de ceux qui la conduiſent. Il obſerva qu'avant l'inſtitution des Sociétés Economiques, le Laboureur étoit regardé en Allemagne comme l'animal qui traçoit à pas tardifs ſes pénibles ſillons; mais que depuis cette époque, honoré & protégé, il ne travailloit plus en eſclave, & la terre ſentoit qu'elle avoit à récompenſer un homme libre &c.

M. le Baron François-Xavier Lerchenfeld, Grand Croix & Chancelier de l'Ordre de S. Hubert de Baviere, Chambellan & Conſeiller Privé de S. A. E., Membre de cette Société & de l'Académie de Munich, traita des *Mathématiques conſidérées comme le principal fondement des Sciences & des Arts.* Ce ſujet demandoit beaucoup de connoiſſances, M. le B. de L. l'approfondit en Sçavant qui les réuniſſoit toutes.

Ces deux diſcours, en langue Allemande, ont été publiés avec un ſupplément de M. Joſeph-François de Hoppenbichl, Conſeiller Eccléſiaſtique de S. A. E., & Directeur perpétuel de la Société. Ce ſupplément roule ſpécialement ſur la fauſſeté du préjugé ancien, trop commun encore, de la néceſſité des jacheres. L'expérience a prouvé, en pluſieurs endroits de l'Allemagne, que les jacheres, loin d'être d'aucune utilité, cauſoient au contraire un préjudice réel à l'Agriculture. L'Auteur cite pluſieurs diſtricts, les environs de Heltheim, les bords de l'Iſaar ſur-tout entre Landau & Oſterofen, les pays de Moehrt, Reyſpach ſur la Mooſe &c. Enfin ſa propre expérience ſur ſes domaines complette les preuves de fait qui appuyent ſes preuves phyſiques portées d'ailleurs juſqu'à la démonſtration. Ce petit traité eſt digne de la réputation que l'Auteur s'eſt déjà acquiſe par un excellent ouvrage. M. le Comte Spreti de la même Société, & pluſieurs bons Agronomes, ſont du même ſentiment.

(*Ces diſcours ſont trop utiles pour que nous nous bornions à cette ſimple annonce. Nous en devons la communication au zele de M. le Baron de Hartmann qui mérite ſi bien de ſa Patrie, & qui daigne nous confier le ſoin de répandre plus loin les fruits de ſes travaux & de ceux de ſon illuſtre Société*).

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le* 12 *Octobre.*

Le dernier incendie de Smyrne a cauſé au Gouverneur ſeul de la Ville une perte

de plus de cent mille écus au lion : on célébroit ce jour-là le mariage de ſon fils. Le dommage total eſt inappréciable. Les quartiers du couchant ont le plus ſouffert.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 7 Octobre.*

Le Gouvernement eſt obligé d'envoyer des Troupes & des munitions de guerre à Mazagan ſur la côte d'Afrique, Place devant laquelle les Maures ont mis le ſiege. Le Gouverneur avoit fait demander du ſecours à Madere, pour paſſer ſa famille dans cette Iſle.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 24 Octobre.*

Nous apprenons par un navire derniérement arrivé des Indes Occidentales que le Gouverneur de Saint-Vincent a remporté le 7 Août dernier une victoire complette contre les Naturels du Pays, révoltés ; & que ceux qui ont échappé au carnage ſe ſont ſauvés ſur les montagnes.

Le *Rochford*, ſorti des Dunes le 29 Mars 1771 pour le Bengale, vient d'arriver à l'Iſle de Wight. Dans ſon voyage, il a perdu les deux tiers de ſes gens, & le reſte eſt dans un pitoyable état. Tels ſont les effets de cette navigation. On a reçu par cette voie l'avis authentique que l'Empereur Shah Allum, ci-devant aſſiſté par la Compagnie dans ſa détreſſe, & enſuite rétabli ſur le tróne de Dehli, avoit marché avec une grande armée vers le Bengale ; & qu'après avoir battu Sujah Dowla ſur la frontiere, il s'avançoit ſur Calicuta. Ce récit, ajoute-t-on, donne une belle idée de la gratitude orientale. Mais ſi nos Troupes Européenes & Sipayes ſont auſſi-bien diſciplinées qu'on le dit, il recevra probablement bientôt la récompenſe de ſa perfidie.

On mande de Falkirk qu'il y a eu à la Foire entre 20 & 30 mille pieces de bétail ; que malgré l'abondance, il s'eſt bien vendu ; mais que la plus grande partie doit être exportée hors de l'Angleterre.

On remarque que non-ſeulement pluſieurs Lords mais encore pluſieurs Membres du Parlement, ont déjà obtenu des conceſſions de terre dans la Floride Orientale, pour y former des plantations.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 25 Octobre.*

Dans le courant de ce mois, il eſt arrivé de l'Iſle Dodin en Calabre une très-grande quantité de fruits ſecs. Du 6 au 20, l'importation du bled a monté à 3440 charges tirées d'Italie, à la réſerve de 240 venues de Mahon ; celle de l'huile, à 3348 milléroles. Il eſt entré en même tems 315 quintaux 23 ſacs de riz, 2270 charges & 70 q. de légumes, 300 charges d'orge, 200 d'avoine &c. Le *Fidele*, la *Magdeleine*, le *Largues*, la *Judith*, de différens Ports, ont rapporté de Terre Neuve 15700 quintaux de morue, ſans parler de l'huile. Il eſt arrivé dans cet intervalle 45 bâtimens François & 50 Etrangers ; il eſt ſorti 122 bâtimens François & 55 Etrangers. Le *Palmier* eſt parti pour la Martinique, & la *Marie-Elizabeth* pour le Port-au-Prince.

DE CARENTAN, *le 27 Octobre.*

Il a été récolté dans le Cotentin & les alentours environ les deux tiers d'une année commune de pommes ; & le tonneau de cidre de 650 pots n'y auroit valu que 60 l. s'il n'en avoit été fait des enlevemens conſidérables. Depuis près de trois mois, il roule autour de 120 l. Par les rivieres de S. Hilaire & de la Barquette qui donnent dans la Manche, il a été tranſporté beaucoup de pommes & de cidres pour Iſigny, Bayeux, Caën, Rouen, le Havre, & autres lieux de la Haute-Normandie & de la Picardie. Il n'y a point d'apparence que le prix de cette boiſſon diminue ; on préſume même qu'il hauſſera, quoiqu'on le regarde déjà comme exceſſif. Il eſt certain que ſi les embarquemens continuent, il ſera porté plus haut qu'on ne l'a jamais vu. Il ne ſeroit pas étonnant qu'une ſorte de Peuple regardât cette cherté du même œil qu'une cherté cauſée par la diſette, pendant que le débit de la denrée auroit répandu beaucoup d'argent dans le pays, & procuré par-là des reſ-

ſources & des moyens d'amélioration infiment plus rares qu'ils ne devroient l'être.

DE BESANÇON, *le 27 Octobre.*

La Dame le Bourſier du Coudray, Maîtreſſe Sage-Femme de Paris, penſionnée par le Roi & envoyée dans les Provinces pour y enſeigner l'Art des accouchemens, en a donné ici un Cours pendant l'eſpace de deux mois, ſans autres vacances que les jours de Dimanches. Ses leçons duroient depuis huit heures du matin juſqu'à midi, & depuis deux heures après midi juſqu'à ſept heures du ſoir. M. l'Intendant à qui la Province doit le bien qu'elle a fait, avoit ordonné aux Communautés de choiſir des Sujets propres à ſe former à cette Ecole & de les y envoyer. Les Eleves ont été au nombre de cent vingt, en y comprenant quatorze jeunes Chirurgiens qui ſont venus de différens endroits profiter de ces inſtructions. Un de nos plus célebres Médecins n'a pas dédaigné d'y aſſiſter.

La Dame du Coudray enſeigne avec beaucoup de méthode & de clarté. On aime ſurtout à la voir bannir les crochets & les inſtrumens de fer toujours ſi alarmans & ſi dangereux; elle n'employe jamais que la main dans toutes ſes opérations. Pour mettre les objets ſous les yeux, article néceſſaire pour graver l'inſtruction & faciliter l'application de la théorie à la pratique, elle a exécuté des ſimulacres des différens accouchemens naturels, laborieux, contre nature. Enfin ſes talens captivent ſes Eleves; & en opérant ſous ſes yeux, ils ſemblent goûter d'avance le plaiſir de ſauver leurs ſemblables. La Dame du Coudray eſt aidée par le ſieur Coutanſeau, homme habile dans cet Art, & par la Demoiſelle de Varennes, ſa niece, fille digne de lui ſuccéder. Il n'y a point de Citoyen dont l'ame n'ait été pénétrée de joie & de reconnoiſſance. M. l'Intendant a mis le comble au bienfait, en diſtribuant à ſes frais aux Eleves, en forme de prix, des exemplaires d'un *Abrégé de l'Art des Accouchemens* de la Dame du Coudray, proprement reliés & ornés des armes du Roi & des ſiennes.

DE RHEIMS, *le 28 Octobre.*

Les trois Marchands contre leſquels le Peuple s'eſt déchaîné comme s'ils avoient mis le feu aux moiſſons, ſeront, à ce qu'on croit, condamnés à une peine pécuniaire, pour avoir acheté des grains hors des Marchés. On prétend qu'une autre perſonne étoit intéreſſée dans leur commerce; & que comme elle n'eſt pas arrêtée, leur Jugement pourroit être différé. On remarque que depuis que la récolte eſt faite & que l'on bat les bleds, ils ont diminué d'un cinquième; d'où l'on conclud qu'ils ont diminué d'un cinquième, depuis qu'on n'en achete plus chez les Laboureurs. Le froment ne vaut pas maintenant dix francs la meſure peſant cent trente livres. En arrêtant la circulation, il vaudroit encore moins, & à force d'avoir le pain à bon marché, les campagnes retomberoient dans l'état où elles menaçoient de n'en plus donner.

Nos vendanges ſe ſont faites par le tems le plus favorable que l'on pût deſirer, preſqu'entiérement ſans pluies. Celles du mois de Septembre ont attendri & groſſi le raiſin; ce qui a augmenté la quantité au point que la récolte eſt généralement bonne. A la vérité les grappes ayant été trop chargées, on craint que l'inégale maturité des grains ne nuiſe un peu à la bonté. Cependant il paroît que les vins ſeront de garde, & à un prix modéré. Le vin rouge de la premiere qualité vaudra de 3 à 400 liv. les deux pieces; celui de la ſeconde qualité, 160 l., même meſure; le vin d'ordinaire bourgeois, environ 60 l. la piece; & le vin commun 40 liv., même meſure. A l'égard des vins recherchés, vin roſe, vin paillé, vin œil de perdrix, les Vignerons n'en font pas, il ne s'en fait que chez les Bourgeois qui ont des plants particuliers. On a tout lieu de croire que la qualité en ſera bonne & qu'ils vaudront 250 l. la piece de 220 bouteilles.

D'AMIENS, *le 20 Octobre.*

En parcourant les cauſes du renverſement & de la corruption des mœurs, les Moraliſtes ont paſſé à côté d'un abus dont il étoit d'une ſuprême importance de démontrer les funeſtes effets ſur l'eſprit & le cœur du Peuple; il s'agit de la confuſion des idées primitives de la Juſtice introduite par des autorités reſpectables. Dans des pays où les loix puniroient un homme qui diſpoſe de ſon bien, ſans attenter aux droits d'un tiers, comme celui qui voleroit le

bien d'autrui, il eſt clair que le Peuple ſeroit puiſſamment entraîné à croire que tel uſage de ſa propriété, juſte en lui-même, ſeroit de même nature que la violation de la propriété d'autrui, & *vice versâ*. On ne ſçauroit donc du moins être trop attentif à maintenir cette diſtinction fondamentale entre ce qui eſt injuſte & ce qui n'eſt pas injuſte en ſoi, lorſqu'on trouve à propos de reſtreindre l'exercice du droit naturel. Un Marchand qui, ſous une belle montre, vend un ſac de grain gâté au prix du bon grain, trompe & vole. Celui qui achete ſeulement dans des tems ou des lieux prohibés, ne trompe ni ne vole. L'un viole la juſtice, l'autre enfreint un réglement. Il faut au moins que cette différence ſoit marquée dans les peines qu'on leur infligera. Il y a eu de très-fortes amendes prononcées contre des Marchands de grains pour ces infractions. On aſſure qu'un Habitant des environs de Péronne, d'autant plus puniſſable que ſon caractere étoit plus reſpectable, a été condamné à une amende de ſix livres pour avoir artificieuſement vendu pluſieurs ſacs de mauvais grains & refuſé de les reprendre.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait d'une Lettre de M. Dumeſnil en réponſe à celle de M. Mauffray, Recteur de Pleſtan en Bretagne à M. Charlemagne, ſur les défrichemens, inſérée dans le N°. 77 de la Gazette.

Quoique Propriétaire & Cultivateur d'un terrein de 4000 journaux, je ne croyois pas avoir encore aſſez d'expérience pour écrire ſur cette partie, & j'attendois que le tems m'eût mis en état d'être utile à ma Patrie par mon travail. Mais je me vois forcé de ſortir de ce plan pour répondre au compte que M. M. a rendu de mes défrichemens.... Je n'ai point l'honneur de le connoître, quoique je ne ſois éloigné de lui que de ſix lieues; j'ai ſeulement entendu dire qu'il avoit défriché 20 journaux.... dont j'ai vu une partie que j'aurois priſe pour de la lande.....

M. M. prouve par ſon rapport qu'il n'eſt pas exactement au fait ni de la contenance & du produit des terres, ni du travail que j'ai fait pour le compte d'un Seigneur. Il n'a vu qu 42 *journaux enſemencés*; l'erreur eſt des deux tiers: il y a actuellement 140 journaux en état d'être enſemencés, dont 54 l'ont été, cette année.

Sçavoir 15 en froment, qui ont produit 4 perrées au journal, la perrée peſant 280 livres, 13 de ſeigle, qui ont donné 3 per., 5 d'orge, ſemée trés-clair à cauſe du ſainfoin, 2 per.; 8 en avoine, 4 p.; 10 en bled noir, 3 p.; 3 en pois verts & feves; en tout 54 journaux.

Le froment & l'avoine ont donc rendu *ſept* pour *un*, puiſqu'il ne faut qu'une demi-perrée de ſemence par journal.

Plus une ferme de 850 pieds de long de bâtimens en pierre où il manque à la vérité une grange. Mais depuis deux ans que je travaille, comment M. le Recteur peut-il m'en faire un crime? .....

M. M. n'a pas fait aſſez d'attention à la qualité des grains, puiſqu'il a pris du froment pour de l'avoine. La preuve ſuit de l'état des enſemencemens ci deſſus. Il eſt vrai que l'un & l'autre étoient de la même hauteur, c'eſt-à-dire, de 4 pieds. Quant à mes pois & feves ſemés en pleine campagne, ils ont été altérés par la ſéchereſſe, ainſi qu'une petite piece de bled noir; il faut ſubir les tems.... D'autres n'oſeroient ſemer des pois dans leurs jardins.

M. M. n'a point vu de fumier. J'ai 20 chevaux, 20 bêtes à cornes, 200 moutons, & 8 cochons: je ne vends point de fumier, j'en achete beaucoup; comment n'en aurois-je pas?

.....

..... Si j'avois eu une terre de quatre à ſix pouces de fond, légere comme la cendre, boue à la moindre humidité, pouſſiere à la moindre ſéchereſſe, gratée à l'uſage du pays comme..., devant à la ſaiſon plus ou moins favorable un quart de récolte, je n'y aurois pas fait un ſou de dépenſe; au lieu que la lande de Fanton donne depuis 6 juſqu'à 15 & 16 pouces de bonne terre, d'une couleur rougeâtre, ſans pierre, capable de rapporter ſur le premier défrichement, comme elle le fait, 4 perrées de beau froment, ce que j'offre prouver..... Ces travaux ſont diſpendieux & utiles à l'Etat... *Quand on n'en fait pas un rapport*

exact, le Public crédule applaudit, & ne forme plus qu'une voix contre les défrichemens..... Le détail qui regarde M. de l'Auberdiere n'eſt pas plus exact que celui qui me concerne.....
....

Malgré *ces* récits .... ſur mes récoltes, trente Payſans du canton hors d'état d'acheter des bleds noirs pour ſemer dans leurs champs cette année, ont eu recours à moi pour leur en prêter; je l'ai fait; voilà à quoi je m'occupe, à faire du bien.....

J'ai vu des défrichemens, j'ai cauſé avec les Propriétaires, j'ai conſulté la qualité des terres, le climat, & les difficultés de ſe procurer le néceſſaire. Il faut pratiquer les choſes pour en connoître le fort ou le foible; *ſans quoi*, on n'a qu'une théorie embrouillée dont l'exécution en grand dément ſouvent l'Opérateur....

Au Meſnil, ce 5 Octobre 1772.

N. B. *Nous eſpérons que M. D. nous ſçaura très-bon gré d'avoir reſtreint ſa Lettre dans les bornes d'une légitime & honnête défenſe. Si M. M., Paſteur reſpectable, Agronome éclairé, s'eſt trompé dans ſon jugement, M. D. a droit de juſtifier ſon entrepriſe; auſſi n'avons-nous rien omis de la partie apologétique de ſa Lettre. Quant aux paſſages ſupprimés, il ne pouvoit pas ignorer qu'ils nous paroîtroient fort étrangers à ſa cauſe & encore plus à nos Feuilles.*

I I.

Nouvel eſſai de la méthode de faire le vin par M. Maupin.

L'excellence des principes & des procédés propoſés dans *l'Art de faire le vin* par M. Maupin (1) étoit ſans doute déjà démontrée; mais elle vient de l'être encore de la maniere la plus honorable pour lui par les déguſtation & comparaiſon que M. Bertin a bien voulu faire faire en ſa préſence, du vin que ce Miniſtre, ſincérement occupé des progrès des Arts utiles, avoit chargé M. Maupin de façonner, ſuivant ſa méthode. Ce vin comparé aux meilleurs vins du pays leur a été préféré, quoique fait avec les plus mauvais raiſins. C'eſt, pour ainſi dire, le ſecond triomphe public de l'Auteur: cependant, comme à bien des égards on ne peut trop multiplier les preuves de la ſupériorité d'une méthode ſi intéreſſante pour tous les Propriétaires de vignes, M. Maupin invite ceux qui en auront fait uſage, cette année, à vouloir bien, ſous un mois, lui faire part de leurs ſuccès avec les circonſtances les plus intéreſſantes de leurs expériences, & une légere idée de la pratique qui eſt ſuivie dans le lieu où elles auront été faites. Les perſonnes auxquelles cette méthode aura réuſſi, ſont priées d'affranchir leurs lettres, que d'ailleurs l'Auteur recevra, franches ou non, à l'adreſſe de M. *Muſier fils*, ſon Libraire.

(1) *Cet Ouvrage ſe vend à Paris chez Muſier fils, Libraire, Quai des Auguſtins.*

I I I.

Machine fumigatoire à l'uſage des Hôpitaux, des vaiſſeaux, &c.

Cette machine eſt deſtinée à agir, pour ainſi dire, de concert avec le ventillateur: par ce concours, l'air ſera, ſelon les circonſtances, renouvellé ou purifié. Elle vient d'être inventée à Londres pour être placée dans les ſalles où les Juges vont interroger les Priſonniers, & afin de les garantir de la contagion que ces malheureux exhalent. Par le moyen d'un tuyau, elle répandra la fumée bienfaiſante du vinaigre: vraiſemblablement elle ſervira auſſi à d'autres eſpeces de fumigations. Il faut eſpérer que de la ſalle des Juges elle paſſera dans celle des Priſonniers. Parmi ces derniers, il y a des innocens; ſi la plûpart ſont coupables, ils ne ſont pas condamnés à mourir de la peſte; il ne faut donc pas ajouter à la perte de leur liberté celle de leur ſanté & de leur vie. Il n'y a peut-être dans l'Univers que la Chine où les priſons ſoient faites pour loger & conſerver des hommes. Lorſque les beſtiaux ſont attaqués ou menacés de maladies, on parfume leurs étables; parfumons donc auſſi les étables des Priſonniers. Si les Juges craignent d'être empoiſonnés en y entrant, les malheureux qui les habitent hument donc ſans ceſſe le poiſon. La même réflexion eſt applicable aux hôpitaux: il y a du danger pour un homme ſain à en reſpirer l'air, & les malades, pour recouvrer la ſanté, reſpirent ſans ceſſe les miaſmes de tous les genres de pourriture. Il y a une

infinité *d'hôpitaux* & très-peu de *maiſons de ſanté*. L'infirmerie des vaiſſeaux, & ſur-tout l'écurie des Eſclaves des navires Négriers &c, demanderoient auſſi les ſervices de ces machines: ainſi de tous les lieux où les hommes trop rapprochés les uns des autres s'infectent réciproquement même dans l'état de ſanté.

On vend à Londres chez M^rs. Groote, Apothicaire, *Naſſau-Sreet, S. Ann's, Soho;* Bowley, *London-Coffée-Houſe, Ludgate-Hill;* Bailey, Parfumeur à *Cockſpur-Street*, des *ingrédiens fumigatifs*, pour empêcher les affections nuiſibles d'un air ſtagnant ou corrompu, dans les halles, les Cours de Juſtice, les appartemens, les chambres nouvellement peintes &c. On en jette une petite quantité dans un réchaud ou ſur une pêle; un uſage modéré de ces drogues ſuffit, dit-on, pour ſauver une cargaiſon entiere de Negres. Il eſt ſur-tout utile de s'en pourvoir pour le commerce de Guinée & du Levant. La boîte en coûte 3 ſ. 6 d. ſterl. Du reſte nous ne prétendons pas garantir l'efficacité de ces ingrédiens; il nous ſemble ſeulement que la dépenſe n'en eſt pas de nature à empêcher perſonne d'en faire l'eſſai.

IV.

Moyen de détruire les fourmilleres dans les jardins

On a indiqué une foule de moyens ſimples de détruire les fourmilleres; & toutefois les fourmilleres ſont aſſez généralement communes, ſoit que ces moyens n'ayent pas réellement aſſez d'efficacité, ſoit qu'on n'ait pas la patience de pourſuivre les fourmis juſqu'à ce qu'il n'en reſte pas une ſeule. Un Géorgiphile Allemand en a employé ſucceſſivement pluſieurs, l'eau bouillante verſée dans le fond des fourmilleres, & autres, ſans parvenir à ſon but: il lui échappoit toujours des fourmis, & ces fourmis avoient bientôt reconſtruit & repeuplé une habitation. Enfin il a eſſayé de frotter de ſyrop l'intérieur de pluſieurs vaſes ou pots à fleurs, après avoir bouché le trou du fond. Il a placé ces pots au-deſſus des fourmilleres qu'il avoit reconnues. Chaque jour il a éloigné les pots d'un pied & demi des fourmilleres. L'odeur du ſyrop, comme il l'a obſervé, attiroit les fourmis; elles ſuivoient le pot; & en peu de jours il trouvoit dans ſon piege pluſieurs milliers de ces inſectes qu'il détruiſoit en verſant au-dedans de l'eau bouillante. Enſuite il replaçoit le pot ſur la fourmillere & recommençoit l'opération juſqu'à ce qu'il n'en vît plus ſortir de fourmis. Par ce moyen, il eſt parvenu à exterminer entiérement ces inſectes: il n'en voit plus reparoître dans ſes jardins, quoique les poſſeſſions voiſines en ſoient remplies.

V.

Avis divers.

M. l'Abbé de Perravel de S. Beron recommencera le 13 du courant, depuis ſix heures du ſoir juſqu'à huit, l'ouverture de ſes deux Cours de Langues Italienne & Françoiſe: le premier par une méthode de ſon invention qui n'exige pas plus de 4 mois complets de 24 leçons pour apprendre à parler paſſablement cette Langue, à l'écrire correctement & à entendre ſes poëſies les plus ſublimes & les plus difficiles: l'autre en ſuivant la méthode philoſophique de M. Dumarſais, mais qui ſera beaucoup plus ſimple & plus conciſe. Quatre mois complets de 24 leçons ſuffiſent également pour connoître parfaitement les divers états de la phraſe & toutes ſes différentes formes, les loix de ſon méchaniſme & de ſa conſtruction, & l'art de la ponctuation par la diſtinction des rapports que les ſens ont entr'eux.

Le 14, à la même heure, il fera par un Diſcours analogue au ſujet, l'ouverture de ſon Cours de Géographie aſtronomique, naturelle, hiſtorique & politique. Le ſuccès de toutes ces études dépendra ſur-tout de la ſagacité & de la réflexion.

Le prix de chaque mois complet de 24 leçons pour chaque genre d'enſeignement, eſt de dix écus, chez lui, & du double en Ville.

On trouve M. l'Abbé de Perravel, tous les jours, à midi, dans la Sacriſtie de Saint Germain-l'Auxerrois.

2. MM. les Abonnés de la Gazette & au Journal de Commerce, d'Agriculture &c, des mois d'Octobre & de Novembre 1771, ſont priés de vouloir bien faire remettre le montant de leur abonnement au Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue

des Deux-Portes Saint Sauveur à Paris, s'ils desirent que ces Ouvrages leur parviennent sans interruption.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 28 Octobre 1772, au Samedi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 21 à 23 liv. *le septier; idem* nouveau, de 19, 23 à 27 livres 10 s.; *idem* au Port de la Gréve, de 19 à 27 liv. Le seigle, de 14 liv., 10, 15 l. 10 s. à 16 liv. 10 s.; l'orge, de 11, 11 l. 10 s. à 12 liv. aussi *le septier*.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 28 Octobre 1772 au Samedi 31 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 23, 23 livres 10 s. à 24 livres; *idem* nouvelle, de 22 à 23 livres *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'est vendu Porte Saint Michel, le 4 Novembre 1772, de 52 à 53 l.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Novembre 1772.*

		H	B	
Or de Portug. à		722	5	*marc.*
Du Mexique à		716	6	
Du Perou à		708	5	
Les guinées à		720	3	
Ducats à		98	6	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.		99	15	
Or à 20 karats à		84	3	
L'argent à 11 d. 20 g. à		53	12	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à		51	16	
Piastres à		49	5	

Changes de Paris, *du 4 Novembre 1772.*

Amsterdam	55 ½
Londres	31 1 16e
Hambourg	184
Madrid	15 4 6
Cadix	15 3
Livourne	96
Gênes	94
Lyon, *Saints*	¼ p. ⅜ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1772.	*Lundi 2.*	*Mardi 3.*	*Mercredi 4.*
Comp. d. Ind.			
Actions à 7 coup.	. . . . .	. . . . .	1270 75 . . .
D°. 16es. à 7 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	53 . . . .
Emprunt Oct. .	FESTE.	FESTE.	290 88 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Mardi 10 Novembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 14 *Octobre.*

LE Gouvernement a invité les Négocians de la Poméranie Suédoiſe à tirer ſurtout de l'Etranger le plus de grain qu'il leur ſeroit poſſible pour le faire paſſer dans le Royaume. La diſette ſe fait encore ſentir dans quelques Provinces. La Poméranie Suédoiſe a fait une aſſez bonne récolte ; mais elle a été ſi dépourvue les deux dernieres années qu'elle a aujourd'hui de grands beſoins. A l'exception du ſarraſin, on a recueilli beaucoup de grains en Scanie où l'on croit que des intrigues étrangeres ont entretenu la diſette, l'année derniere. La Police eſt ici attentive à punir les fraudes, & elle a derniérement condamné pluſieurs Boulangers à de fortes amendes pour avoir vendu du pain court de poids. La fraude eſt un vrai délit ; la certitude & la célérité de la peine ſont les ſeuls freins qui arrêtent l'injuſtice.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 16 *Octobre.*

Ici comme ailleurs, on travaille à faire les amas les plus conſidérables de grains ; c'eſt une reſſource ou pour les Peuples ou pour le Gouvernement. Le commerce eſt engorgé de toutes parts. De 148 bâtimens qui ont derniérement mouillé dans le Sund, il n'y en avoit que ſix chargés de grains.

La Régence d'Alger ayant reçu les préſens de notre Cour, ſans vouloir remplir les conditions de la paix que nous avions achetée, le Gouvernement projette une nouvelle expédition contre cette Ville. Nos Négocians qui ſe ſouviennent du ſuccès de la derniere, n'oſent plus porter leurs ſpéculations juſques ſur la Méditerranée. La Députation du Commerce a fait avertir les Patrons & Capitaines de ne prendre ſur leurs bords aucun Maure, attendu la défenſe que l'Empereur de Maroc a faite aux vaiſſeaux Européens de conduire aucun de ſes Sujets hors de ſes Etats.

La Compagnie Aſiatique, dans ſon Aſſemblée du 12, a chargé les Commiſſaires, Rédacteurs de la derniere convention, de répondre aux conſidérations oppoſées à cette convention par huit Intéreſſés, & de la juſtifier à la prochaine Aſſemblée.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le* 17 *Octobre.*

Le Magiſtrat de cette Ville vient de défendre de nouveau l'exportation du ſeigle, juſqu'à ce qu'il y ait dans nos magaſins plus de 3000 laſts en réſerve, pour notre conſommation. Les circonſtances ne permet-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

t ent pas de s'étonner qu'il y ait tant de grains en Eu rope, & qu'ils y ſoient ſi chers. Le ſeigl e ſur-tout eſt à un prix exceſſif dans les p rincipaux Marchés du Nord.

Quelques-uns des Négocians qui ſont revenus ici, ont repris le cours de leurs affaires. Pluſieurs Marchands & autres Habitans des diſtricts tombés en partage à la Ruſſie, portent ailleurs leur induſtrie & leur argent.

DE PRESBOURG, *le* 16 *Octobre.*

LL. MM. II. ont ordonné de creuſer dans es montagnes qui ſéparent la Pologne de la Hongrie, une grande route pour établir la communication & faciliter le commerce entre les deux Etats. Il eſt queſtion d'un plan pour ouvrir un nouveau commerce ſur la Méditerranée par la voie de Trieſte & de Veniſe. On eſt fondé à croire que le commerce de l'Europe changera entiérement de face du côté du Nord. Nous aurons bientôt là-deſſus des éclairciſſemens très-importans.

Divers travaux ſeront inceſſamment entrepris pour la jonction de pluſieurs rivieres; ils mettront les Négocians des Etats ſeptentrionaux de la Maiſon d'Autriche dans la poſition la plus favorable pour leur commerce réciproque.

DE VIENNE, *le* 15 *Octobre.*

Le Gouvernement vient de publier une Ordonnance très-ſalutaire, en vertu de laquelle les cadavres des perſonnes dont la mort ſera bien conſtatée, ſeront couverts de chaux vive lorſqu'on les mettra dans le cercueil, afin que leurs exhalaiſons ne répandent pas la contagion & la mort aux environs des cimetieres.

DE HALL, *le* 14 *Octobre.*

M. Nietzke, Profeſſeur de notre Univerſité, a trouvé le ſecret d'embaumer les corps de façon qu'ils conſervent la conſiſtance & l'odeur des momies d'Egypte. C'eſt ainſi qu'il vient d'embaumer le corps du jeune Baron de Schimmelmann qui ſe noya, il y a quelque tems, dans la Sale. La publication de ce ſecret ſeroit très-utile ſurtout pour l'Anatomie.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le* 13 *Octobre.*

On écrit que le Gouvernement de Veniſe a renouvellé & confirmé, par un Edit du 3, les loix pénales contre ceux qui gâtent les rues, les ponts & les puits de cette Capitale.

On mande de Monaco que ſur la fin de Septembre, il tomba à Roquebrune une groſſe grele qui dévaſta toute la campagne. Ces nouvelles ajoutent qu'une ſecouſſe de tremblement de terre arrivé dans les montagnes du Tyrol appellées glaciales, a cauſé dans cette Province un dommage de plus de trois millions de florins. Les Villes de Brixen, de Bolzano, de Meron, ont couru riſque d'être enſevelies ſous les eaux des fleuves & des rivieres débordés. Dans un des Fauxbourgs d'Inſpruck l'eau s'eſt élevée à la hauteur de dix pieds. Le dommage des Salines de Hall monte à plus de cent mille florins. A un quart de lieue d'Inſpruck, les chemins ont été couverts de débris de montagnes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 25 *Octobre.*

Il ſe forme ici une aſſociation, dans le deſſein de réduire les prix des denrées communes en faveur des Pauvres, pendant l'hiver.

Des lettres de l'Iſle Saint-Jean portent qu'un grand nombre de François font des apprêts pour paſſer l'hiver à Terre-Neuve.

Nous apprenons que l'équipage d'un navire François mouillé à Buiſſo ſur la côte d'Afrique a été empioſonné par les Naturels du pays tran portés à bord; & qu'ils ſe ſont enſuite ſauvés avec leurs femmes.

Il y a un projet formé de peupler & cultiver la petite Iſle de Lampedouſe, ſituée entre Tunis & Malthe. On aſſure qu'un Prince d'Italie eſt entré en traité avec les Régences Barbareſques pour le mettre à exécution & aſſurer au commerce la navigation libre.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 26 Octobre.*

Quoique la récolte des grains ait été des plus abondantes en Barbarie, les Régences ont défendu ou limité l'exportation. Il regne des maladies sur ces côtes, & l'on a cru devoir prendre à Cadix des précautions pour s'en garantir. On rencontre en-deçà & en-delà du détroit beaucoup de Corsaires Marocains auxquels les bâtimens sont contraints d'exhiber leurs expéditions, & même quelquefois de donner des instrumens de mer.

On assure que les bâtimens neutres, ci-devant arrêtés par ordre de l'Amiral Spiritoff, ont été relâchés avec leurs cargaisons, par ordre du Comte d'Orloff.

Dans le terrible incendie arrivé à Smyrne le 25 Août, le quartier des Francs n'a point souffert; mais les pertes énormes essuyées par les Habitans & sur-tout par les Juifs, rejailliſſent sur eux. De 12100 que l'on comptoit dans le quartier des Juifs, il n'en est resté que 106. Le feu qui a duré trente heures a consumé la troisième partie de la Ville.

DE BORDEAUX, *le 26 Octobre.*

Les retours de l'Amérique ont été assez abondans cette année; cependant les prix de ses marchandises se sont assez soutenus. Le désastre affreux arrivé aux Cayes la nuit du 4 au 5 Août aura d'autant plus d'influence sur cet objet qu'outre les récoltes, les Habitans ont perdu beaucoup de Negres & de bestiaux.

DE TOULOUSE, *le 28 Octobre.*

Les dommages inappréciables causés par la derniere inondation ne seront de longtems réparés; cependant les malheureux ont trouvé des secours dans la charité de nos Concitoyens. Une quête que MM. les Capitouls ont faite dans tous les quartiers, a produit une très-grosse somme. Chaque Corps de métier a fait aussi une bourse particuliere pour concourir à cette bonne œuvre. Les Comédiens ont donné une représentation au profit des Pauvres de l'Hôpital de *S. Jacques* & de celui de la *Grave*; le premier a essuyé une perte de plus de cent mille livres; le second a presque autant souffert.

DE MONTPELLIER, *le 28 Octobre.*

Dans le courant de Septembre, les pluies & les débordemens ont répandu la désolation dans plusieurs cantons du bas Languedoc. Vers la fin du mois, les campagnes d'Aubenas ont été submergées, ses vendanges ruinées, partie de ses bestiaux noyés &c. Le pont construit sur le canal qui sert à la teinture a été emporté trois fois en cinq semaines.

L'ouverture des Etats se fera le cinq du mois prochain.

DU PONT BEAUVOISIN, *le 29 Octobre.*

Les vendanges se sont faites dans ces cantons par le plus beau tems que l'on pût desirer: elles n'ont point trompé les espérances qu'on en avoit conçues. Il y a eu une quantité de raisins prodigieuse & telle qu'on ne se souvient pas d'en avoir vu une pareille depuis vingt ans.

La récolte du bled noir ou sarrasin a été aussi des plus complettes. Cette espece de grain est ici d'un grand usage parmi les gens de la campagne qui en mêlent la farine avec celle du seigle pour en faire du pain. L'on espere en conséquence que le seigle & le froment diminueront beaucoup de prix, & se vendront un tiers de moins que l'année derniere.

DE LILLE (*en Flandre*), *le 30 Octobre.*

Les prix des huiles de colsats commencent à baisser insensiblement depuis quelques jours que les vents ont été favorables à leur fabrication.

DE ROUEN, *le 2 Novembre.*

Les vols commis depuis quelque tems dans cette Ville & aux environs, ont donné lieu à une Ordonnance de Police du 6 du mois dernier, par laquelle il est enjoint aux Commissaires de faire arrêter les Rodeurs de nuit & toutes les personnes suspec-

tes, de faire obſerver aux Aubergiſtes & gens tenant chambres garnies les Réglemens, de faire fermer les cabarets & les cafés, d'empêcher les aſſemblées nocturnes & la proſtitution publique, de veiller à ce que perſonne ne donne aſyle aux vagabonds, que les Orfevres, Frippiers &c, tiennent regiſtre de leurs achats & de leurs ventes, que les rues & les places ſoient sûres & libres, que les Boulangers vendent le pain au poids & ne le livrent pas ſans l'avoir peſé &c. Ces précautions n'ont pas été infructueuſes ; on a déjà arrêté nombre de perſonnes ſuſpectes.

Les prix des grains tendent toujours à des diminutions légeres. Nous recevons du cidre de la Baſſe-Normandie.

Le Libraire Machuel, rue S. Lo, vient de mettre en vente *l'Almanach du Commerce* où l'on trouve les Foires & les Marchés de la Province, les détails de notre négoce, nos Manufactures, le cours du change &c.

De Tours, *le 3 Novembre.*

Quoique l'on ait dit contre l'écobuage, les vrais Agriculteurs n'ont pas été affectés de ces vaines clameurs ; & il y en a qui ſe diſpoſent à l'employer pour de nouveaux défrichemens.

L'Arrêt du Conſeil du 3 Mai 1720, époque de la conſtruction des grandes routes, avoit ordonné à tous les Propriétaires d'héritages tenant ou aboutiſſant aux grands chemins & branches d'iceux, de les planter d'ormes & autres arbres. Les Propriétaires Riverains de ceux de notre Généralité, avoient négligé de ſe conformer à ces diſpoſitions. Par un Arrêt du Conſeil du 6 Septembre dernier, S. M. a ordonné que les routes de cette Généralité ſeroient plantées d'une maniere uniforme ; qu'à cet effet les arbres néceſſaires ſeroient livrés *gratis* aux Propriétaires des champs contigus ; que faute par eux de faire cette plantation, elle ſeroit faite par les Seigneurs Hauts Juſticiers, & à leur défaut, aux frais & au profit de S. M. ; que ces arbres ſeroient armés d'épines, que les Particuliers qui les offenſeroient ſeroient pourſuivis extraordinairement comme malfaiteurs, & que les gardiens ou conducteurs de bœufs, vaches, moutons, chevres & autres beſtiaux, ne leur laiſſeroient brouter ou endommager leſdits arbres &c.

Les vendanges de toute notre Province ſont à peu près faites : les plus tardives ont été celles de a Paroiſſe de Vouvray & autres endroits voiſins à deux lieues de cette Ville, où l'on ne recueille que des vins blancs deſtinés, en majeure partie, pour Paris & la Flandre.

Les Propriétaires des vignobles, ſi l'on en excepte quelques cantons dont les vignes ont été maltraitées par les gelées du printems ou par la grêle, ont été en général agréablement trompés dans leurs eſpérances. Le raiſin a plus rendu qu'il ne ſembloit promettre, en ſorte qu'au lieu d'une demi-récolte que l'on attendoit, on a eu deux tiers de récolte.

Les vins communs tant rouges que blancs, leſquels forment le principal produit de la Province, ſont généralement verds, à cauſe de l'inégale maturité des raiſins, & que tout paſſe dans la cuve & ſous le preſſoir : mais on ſe flatte que l'hiver corrigera ce défaut & qu'ils ſeront très-bons.

Les vins nobles & autres que fourniſſent les crûs recommandables, ſeront délicats & parfaits. Les ſoins particuliers que l'on apporte à les faire les diſtinguent toujours par cette qualité qui les rapproche ſouvent des bons vins de Bourgogne, ſur-tout dans les années où les chaleurs ſont vives & conſtantes, comme dans celle-ci. Le triage des grains verds, ſecs ou pourris qu'on rejette ſcrupuleuſement ainſi que les nerfs de la grappe, les garantiſſent abſolument des vices dont ils ne pourroient être exempts, ſans ces ſages précautions.

Les prix ne ſont pas encore fixés : il n'y a point de demandes, & il eſt à craindre pour les Propriétaires qu'ils ne ſoient fort au-deſſous de ceux où ils ſe propoſent de vendre en cas de concurrence, tous les vignobles de France ayant aſſez généralement bien rendu.

Juſqu'au 22 du mois dernier, nous avons eu un très-beau tems pour les ſemailles des bleds : mais les Laboureurs n'en ayant pas tous profité, les plus négligens pourroient bien ſe repentir de leur lenteur. Un orage aſſez violent accompagné d'un vent impétueux, de grands coups de tonnerre & d'une pluie abondante, commença le 25 à déranger le tems. Le 31, un ſemblable orage,

précédé d'une chaleur à un degré où il eſt fort extraordinaire de la voir la veille de la Touſſaint où nous ſommes arrivés ſans gelée, a ſemblé déterminer le tems à une humidité qui ſeroit nuiſible à la culture & aux productions de la terre.

La cherté du pain qui vaut, le commun 3 ſ., & le blanc 4 ſ., prix ſur lequel les denrées courantes ſe fixent, fait craindre que l'hiver ne ſoit pas exempt de miſere pour le Peuple.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre ſur divers articles de la Gazette.
De Seurre le 29 Juillet.

M.

J'ai l'honneur de vous adreſſer différentes obſervations ſur des articles de votre Gazette : s'il y en a qui méritent quelque attention, vous en ferez l'uſage que vous jugerez à propos.

1°. La plûpart des Programmes publiés par les Académies, ne le ſont pas aſſez-tôt pour qu'on ait le tems d'en réſoudre les queſtions. Je ſouhaiterois que l'annonce des Livres utiles fût plus ſoignée dans votre Gazette ; cet objet lui appartient eſſentiellement (1). Je ſuis ſurpris que vous n'ayez pas annoncé *l'Almanach du Commerce.* (*Almanach général des Marchands, Négocians & Commerçans de la France & de l'Europe, contenant l'état des principales Villes commerçantes, la nature des marchandiſes ou denrées qui s'y trouvent, les differentes Fabriques relatives au commerce : avec les noms des principaux Marchands, Négocians, Fabricans, Banquiers, Artiſtes &c ; & une Table générale par ordre alphabéthique de tout ce qui a rapport au commerce. A Paris, chez Valade,* in-8°.).

Il faudroit auſſi que les Libraires euſſent l'attention de marquer le prix des Livres ; ſans quoi l'on eſt obligé d'écrire pour le ſçavoir & de multiplier les commiſſions.

2°. Vous avez annoncé le preſſoir de M. Vallet, Curé de Colombe ; j'en ſuis fort curieux. J'ai ajouté quelques parties à la preſſe dont je me ſers pour mes cires & mes ſuifs. Dans l'intérieur de l'auge je fais mettre tout au tour des linteaux de bois, coupés en biſeaux des deux côtés, cloués perpendiculairement les premiers ſur le devant & le derriere de l'auge, & les autres ſur les côtés : de maniere qu'ils forment des rainures où coule la matiere qui ſort du deſſus du pain à meſure qu'on le preſſe, & gagne le fond de l'auge garni de quatre ou cinq petits plateaux échancrés en-deſſous. La matiere trouvant ainſi de tous côtés des iſſues, s'écoule par le trou du devant de l'auge où il doit y avoir un peu de pente. Si le pain, ſuivant la coutume de tous les Ouvriers, touche immédiatement les côtés & le fond, il n'y a que la matiere qui pénetre le pain ſur le devant de l'auge, qui puiſſe s'écouler : il y a donc un grand déchet & une perte conſidérable à laquelle les Ouvriers ne font pas ſeulement attention, parce qu'ils ne ſongent qu'à ſuivre la routine.

3°. J'ai vu des Jardiniers enfouir en terre du chanvre verd pour chaſſer les taupes. Par les obſervations que j'ai faites, ce moyen peut être plus efficace pour chaſſer les courtilleres appellées ici *barberotes* : elles fuient les terres à chanvre. Ceci a trait à la remarque ſur la deſtruction des inſectes du N°. 15 de la Gazette.

4°. Quant à l'eſſai du bled de Barbarie que l'on fait en Allemagne, ſuivant votre annonce, je dirai qu'on en cultive beaucoup dans la Breſſe & aſſez ici. Ce bled, à ce que je crois, craint moins que tout autre les intempéries de l'air, puiſque je vois, chaque année, qu'il eſt bien fourni, avec des tiges hautes, des pailles fortes, des épis longs & très-barbus. Je ne le crois pas ſujet au charbon. Nos Boulangers m'ont aſſuré qu'il ne faiſoit pas le pain beau ; mais la culture n'en eſt pas moins utile, eu égard ſur-tout à la quantité & à la beauté de ſes tiges.

---

(1) *Nous ne croyons pas avoir jamais négligé cet article : quelque attention que nous lui donnions, il n'eſt pas poſſible qu'il ne nous échappe quelque Ouvrage : c'eſt aux Auteurs & aux Libraires à nous mettre dane le cas de réparer ces omiſſions. D'ailleurs notre Gazette ne comporte que des notes très-courtes ; c'eſt dans notre Journal que l'on trouve des analyſes & des extraits faits, autant que nous en ſommes capables, de maniere à offrir la ſubſtance des Livres, & quelquefois même à tenir lieu des Ouvrages. Nous prions nos Lecteurs de vouloir bien vérifier à cet égard notre exactitude & nos ſoins.*

5°. On demande dans le Comté Nantois une méthode sûre pour connoître les différentes especes de marne &c : il faut avoir recours aux acides pour distinguer leurs qualités. La Province d'Artois, entr'autres, pourroit donner beaucoup de lumieres sur les qualités & les quantités à employer, l'usage de la marne y étant si commun sur tout du côté de Hesdin. Plus je voyage, plus je reconnois qu'il y en a presque généralement dans les terres ; & je crois que M. de Sutiere a eu raison de dire que chaque terre avoit la marne qui lui étoit convenable. Il ne s'agit donc que de chercher ; car toute terre n'en a pas généralement dans toutes ses parties. En revenant l'année derniere de Tournus, je vis à quatre lieues d'ici, au bas d'une hauteur, des lits de marne de 5 à 6 pieds d'épaisseur, & à peu de distance des couches moindres & séparées. A partir du point de cette hauteur, cette marne est à 200 pieds de profondeur au moins : il s'en trouve à fleur de terre. Elle est beaucoup plus commune dans les bas-fonds.

6°. Vous avez parlé, M., d'un arbre qui, transplanté, a rapporté deux fois du fruit. La même chose m'arriva, il y a quelques années. J'avois un jeune arbre de mirabelle placé entre un de moyeux & un de reine-claude. Etant trop ombragé, il ne profitoit pas ; je le transplantai à l'aise, il pousa du fruit deux fois.

7°. On demande quelle est la meilleure méthode de réduire ou de cuire le charbon &c. Peut-être mes observations seront-elles agréables à ceux qui voudront travailler sur ce sujet. Je ne puis parler que des meules perpendiculaires.

On nettoye une place, & l'on en range l'herbe tout autour pour s'en servir au besoin, & l'on fait de même de la terre qu'on en retire. Le terrein applani, on plante une perche au milieu ; on met au pied de la perche, sur-tout du côté où sera mis le feu, de menu bois très-sec, de l'herbe séche & autre matiere inflammable. Pendant que les femmes & les enfans amenent le bois de corbe &c, dans des brouettes, des hommes le rangent autour de la perche en l'inclinant un peu à l'autre bout & laissant une ouverture entourée de bois très-sec pour y mettre le feu. On fait plusieurs rangs suivant la circonférence qu'on veut donner à la meule. La meule formée de rangs placés les uns sur les autres représente un dôme ou un cône. On jette après cela & l'on arrange également l'herbe par-dessus le bois afin que la terre dont on doit la couvrir ne pénetre pas dans la meule. On frappe cette terre avec des pêles faites exprès pour la raffermir. D'espace en espace on fait des trous de 2 pouces de diametre, un peu éloignés, dans toute la circonférence, afin que la fumée ait des issues, & que le feu qu'on met par l'ouverture pratiquée ne s'étouffe point. Quelquefois le bois cuit trop vite dans le milieu, elle s'affaisse & jette feu & flamme avec bruit. Le Charbonnier monte promptement sur la meule & jette de la terre sur l'ouverture : s'il tardoit trop, il y auroit beaucoup de déchet & le charbon ne seroit pas de bonne qualité. Quand le tems est trop humide, on est quelquefois obligé de découvrir un peu le milieu de la meule, si l'humidité empêche que le bois de la plus basse rangée ne recuise. Quand il y a de fréquens orages, on met une claye du côté où ils viennent pour empêcher qu'ils ne troublent la cuisson. Le vieux bois n'est point avantageux ; le bois trop verd ne cuiroit pas assez aisément ; il faut choisir un juste milieu. J'ai souvent observé chez un de mes parens où il se faisoit beaucoup de charbon, que les bas rangs n'étoient jamais bien cuits. En garnissant horisontalement la terre de bois de moule refendu, la cuisson seroit plus parfaite.

8°. Le chandelier, annoncé en réponse à la demande de Saxe, me paroît cher. Il s'en fabrique de fer blanc à très-bas prix ; voici leur construction. Le pied en est plus large & plus applati que celui des chandeliers ordinaires. On soude, par-dessous, une piece de fer blanc, & l'on en remplit le vuide de matiere pesante par l'ouverture où doit être soudé le cilindre creux destiné à contenir le ressort & la chandelle, afin que le chandelier ne se renverse pas facilement. Le ressort n'est qu'un fil de fer crû & entortillé, à claire-voye, qui monte jusqu'au-dessus du cilindre autrement douille, soudé au pied du chandelier. Au-dessus de la douille, il y a extérieurement deux petits *arrêts* séparés où s'emboitera la bobeche qui, au moyen de deux petits crochets glissans, avec un quart de tour sous ces arrêts, tient solidement. Au-dessus de la bobeche, ou soude un champignon ou cône bas percé dans son milieu par où passe la meche de la chandelle. En posant la chandelle sur le ressort,